Nations Unies S/PV.3559

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquantième année

3559e séance
Lundi 31 juillet 1995, à 10 h 30
New York

Président :	M. Martínez Blanco	(Honduras)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Argentine	M. Cárdenas
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Sidorov
	France	M. Ladsous
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Menzione
	Nigéria	M. Gambari
	Oman	M. Al-Khussaiby
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall
	Rwanda	M. Ubalijoro

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti (S/1995/614)

95-85790 (F)
9585790

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 11 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la question concernant Haïti (S/1995/614)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada, d'Haïti et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Longchamp (Haïti) prend place à la table du Conseil; M. Karsgaard (Canada) et M. Manzanares (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti, qui figure dans le document S/1995/614. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/629, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, la France, le Honduras, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

Le premier orateur est le représentant du Canada. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Karsgaard (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation prenant la parole pour la première fois au Conseil ce mois-ci, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, ainsi que de la manière efficace dont vous avez dirigé les travaux au cours du mois. Je remercie également le Représentant permanent de l'Allemagne de la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au mois de juin.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni en janvier de cette année afin d'autoriser le déploiement de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), la communauté internationale avait bon espoir qu'Haïti avançait dans l'établissement d'une société stable et démocratique. Depuis six mois, Haïti a fait des progrès importants dans cette direction. Sans vouloir nier les obstacles qui restent à surmonter, les Haïtiens peuvent maintenant contempler l'avenir avec plus d'espoir et moins de craintes. En exécutant son mandat, la MINUHA joue un rôle considérable dans ce processus.

Le Canada est particulièrement heureux du succès de la MINUHA dans l'instauration d'un climat de sécurité et de stabilité en Haïti. Si la criminalité continue de poser des problèmes, le fond de la situation a complètement changé. L'oppression politique a disparu. Les assassinats politiques commis avec la complicité des forces de l'ordre ont cessé. Les coupables de ces crimes ne jouissent plus d'impunité. La population haïtienne est de plus en plus consciente de ses droits et est à même de les exercer librement.

Pour que la sécurité et la stabilité soient garanties à long terme, le Canada travaille présentement avec le Gouvernement haïtien et des pays amis, comme les États-Unis et la France, pour former une nouvelle force de police civile professionnelle et consciente du respect des droits de la personne. Déjà plus de 700 policiers ont été formés par l'Académie de police de Port-au-Prince et ont été déployés à travers le pays. Une nouvelle classe de 350 agents de police les rejoindra dans les prochains jours. La contribution de la MINUHA dans l'établissement d'une force de police efficace est essentielle; l'encadrement, les conseils et l'assistance que la Mission fournit à cette force sont la clef de son succès.

La sécurité et la stabilité reposent aussi sur l'établissement d'un État de droit et sur l'existence d'un système judiciaire indépendant et respectueux des droits des citoyens. Nous avons été très heureux de noter, dans le rapport du Secrétaire général, les efforts déployés par la communauté internationale pour mettre sur pied un tel système judiciaire, ce que nous estimons être une priorité. L'ouverture d'une école de la magistrature à Port-au-Prince constitue une étape importante dans ce processus, qui sera long mais dont les résultats seront extrêmement précieux pour l'avenir de la démocratie en Haïti. Dans ce domaine,

le Canada participe aux efforts de la communauté internationale, entre autres par un projet d'assistance aux tribunaux de première instance qui vise la réfection des locaux et la formation du personnel affecté à ces tribunaux.

Le 25 juin dernier ont eu lieu en Haïti les premières élections libres depuis le coup d'État du 30 septembre 1991. L'organisation de ces élections a présenté un défi logistique immense, et le fait qu'elles aient pu avoir lieu dans un climat de sécurité et de calme dans la plupart des communes haïtiennes doit être attribué à la volonté démocratique de la population haïtienne et au dévouement du personnel électoral haïtien et des observateurs internationaux à travers le pays.

Nous considérons que ces élections ont constitué pour les Haïtiens un premier pas important sur la voie du développement politique, social et économique et sont le signe que la démocratie a pris racine et s'épanouira en Haïti. La MINUHA a apporté une contribution importante à ces élections en assurant la sécurité publique lors du scrutin et en offrant une aide logistique précieuse au Conseil électoral provisoire.

Il y eut certes plusieurs insuffisances lors des élections, comme l'a relevé le rapport préparé par la mission d'observation électorale de l'Organisation des États américains. C'est pourquoi nous encourageons vivement toutes les parties à ce processus à résoudre ces difficultés afin d'assurer que ces élections seront achevées de façon libre et juste.

Le travail accompli à ce jour par la MINUHA est impressionnant. Le projet de résolution que le Conseil examine aujourd'hui a pour objet de proroger le mandat de la MINUHA jusqu'en février 1996. Nous devons pourtant garder à l'esprit, bien avant l'expiration du mandat, l'avenir plus lointain pour faire en sorte que ce que nous aidons à édifier continue. Il serait dommage de voir les fondements démocratiques que nous sommes en train d'établir en Haïti, par notre investissement considérable dans la MINUHA, s'effondrer, faute d'un soutien adéquat et à long terme de la communauté internationale. C'est pourquoi nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général qui sera présenté à mi-parcours du mandat et comptons discuter les options pour une présence internationale continue en Haïti.

La MINUHA apporte une contribution essentielle et incontournable au retour à la stabilité et à la construction d'une société démocratique en Haïti. Le comportement de ses membres a été irréprochable et elle a su établir des relations de confiance et de respect avec la population haïtienne. C'est pourquoi le Canada est heureux d'appuyer et de parrainer le projet de résolution dont le Conseil est saisi.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Canada pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. L'orateur suivant est le représentant d'Haïti. Je lui donne la parole.

M. Longchamp (Haïti) : Monsieur le Président, ma délégation tient à exprimer toute sa satisfaction de vous voir diriger les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de juillet. Nul doute que vos capacités de diplomate éprouvé, votre vision et votre savoir-faire, ont été à la base du succès des travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies pendant le mois de juillet.

La délégation d'Haïti remercie sincèrement le Secrétaire général pour son rapport sur les activités de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) que le Conseil a, dans sa résolution 940 (1994), chargée d'assister le Gouvernement d'Haïti dans sa tâche de maintenir des conditions sûres et stables créées pendant la phase de la force multinationale, de professionnaliser les forces armées, de créer une police civile distincte des forces armées et d'organiser les élections législatives et municipales nécessaires à l'établissement irréversible de l'ordre démocratique en Haïti.

Notre délégation partage pleinement les vues du Secrétaire général, à savoir que le personnel de la MINUHA s'acquitte de façon exemplaire du mandat qui lui a été confié. En effet, grâce à son assistance, la violence politique a considérablement diminué, ainsi que la délinquance de droit commun qui, à un moment donné, menaçait fortement la confiance du peuple haïtien dans le processus de rétablissement de l'ordre constitutionnel dans le pays.

Aujourd'hui, la vie nocturne reprend, spécialement à Port-au-Prince; en témoigne le succès de la grande manifestation culturelle organisée cette fin de semaine au stade Sylvio Cator par le groupe «Bouyon rasin» et dont les séances ne prennent fin qu'aux petites heures du matin. On est sans doute loin de la sécurité totale, mais le sentiment d'insécurité se dissipe de plus en plus. Ironiquement, l'effondrement inattendu des forces armées d'Haïti est pour quelque chose dans cette situation. Aussi donc, pour veiller à la sécurité des installations essentielles et dans le cadre de la professionnalisation des forces armées d'Haïti, des unités de sécurité spécialisées ont été créées : outre la Garde présidentielle, l'unité de sécurité ministérielle, l'unité de sécurité judiciaire, l'unité de sécurité portuaire et l'unité de sécurité aéroportuaire. D'autres corps du même service, tels

les gardes-côtes et les gardes frontière seront bientôt à pied d'oeuvre.

Par ailleurs, la force intérimaire de police s'acquitte, de façon plus satisfaisante, de sa tâche. En outre, trois promotions successives de la nouvelle force de police nationale ont déjà été déployées dans plusieurs villes du pays : Pétion-Ville, Delmas, Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Gonaïves. Le Gouvernement actuel est confiant qu'au 7 février 1996, au moment de remettre le pouvoir au prochain gouvernement, Haïti disposera de l'effectif et de l'infrastructure adéquats pour assurer la sécurité de la population et des institutions, et pour veiller à l'intégrité territoriale du pays.

Parallèlement à la mise en place des structures de sécurité, le Gouvernement est en train d'entreprendre un vaste programme de réhabilitation de l'institution judiciaire et pénale : une école de la magistrature a été inaugurée le 3 juillet dernier, dans l'ancien local de l'Académie militaire d'Haïti; des cours de recyclage sont organisés pour les officiers judiciaires actuellement en fonction. Une attention spéciale a été portée à l'administration des centres de détention. Certains centres ont été rénovés ou sont en cours de l'être.

Un personnel administratif plus qualifié a été recruté et des cours de formation ont lieu pour les gardiens de prison. Et pour s'assurer que les doléances de la population qui a été victime du coup d'État sont prises en compte, le Gouvernement a créé une «Commission nationale de vérité et de justice» chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme qui ont eu lieu entre le 29 septembre 1991 et le 15 octobre 1995.

L'ensemble de ces initiatives a contribué à créer l'environnement nécessaire à la tenue des élections législatives et municipales qui ont eu lieu le 25 juin dernier. Malgré nombre de problèmes qui ont empêché beaucoup d'Haïtiens de voter, la participation populaire a été jugée raisonnable. Mais les conditions d'organisation ont été moins qu'idéales. Il en est résulté des incidents qui ont conduit ou bien au renvoi ou bien à l'annulation des élections dans certains endroits. Ce qui fait qu'avant la tenue du deuxième tour pour départager les candidats en ballottage, des élections partielles auront lieu là où elles n'ont pu avoir lieu le 25 juin dernier. Cependant, devant l'insatisfaction de plusieurs organisations politiques et la menace de boycottage du deuxième tour par certains candidats, le Conseil électoral provisoire a été réorganisé après la démission de son président. Il est à souhaiter que l'organisation des partielles et du deuxième tour tiendront compte des insuffisances du premier tour.

En gros, la vie sociale en Haïti est en train de se réorganiser sur des bases démocratiques, à la grande satisfaction des Haïtiens. Malheureusement, les effets du coup d'État sur l'économie du pays, qui n'était déjà pas en bonne santé, sont pour l'heure le plus grand obstacle à la stabilité. Malgré les performances budgétaires appréciables et les interventions généreuses de la communauté internationale, l'essentiel des activités du Gouvernement jusqu'à présent n'a visé que la balance des paiements, le fonctionnement des institutions de l'État, l'aide humanitaire d'urgence et la reconstitution des stocks. Faciliter le passage de la majorité des Haïtiens de «la misère infrahumaine à la pauvreté avec dignité» reste l'objectif fondamental dont la mise en oeuvre seule peut faire aboutir le programme de réconciliation nationale du Président Jean-Bertrand Aristide. Pour cela, le Gouvernement est en train d'élaborer et de mettre en place des mécanismes souples, capables de transformer la disponibilité des ressources en création d'emplois.

Il y a un an exactement, cette auguste assemblée adoptait la résolution 940 (1994). À ce moment-là, Haïti était sous le joug d'une dictature militaire féroce. Aucune forme de liberté n'existait dans le pays. Même la liberté de religion n'était pas respectée. Même si aujourd'hui tout n'est pas rose, au moins l'espoir renaît. Car le peuple haïtien a regagné le droit de décider de son destin. Je suis sûr qu'il en fera bon usage. Je voudrais ici saluer le courage de ce peuple dont la détermination a rendu fructueux le support de la communauté internationale et possible le retour à l'ordre constitutionnel en Haïti.

Ma délégation se réjouit à l'avance de la décision que le Conseil de sécurité va prendre, tendant à autoriser la prorogation du mandat de la MINUHA, et tient à exprimer ses remerciements au Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Lakhdar Brahimi, au personnel de la MINUHA ainsi qu'aux délégations qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire de cette mission le succès qu'elle est aujourd'hui.

Le gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide continuera à collaborer étroitement avec la Mission des Nations Unies en Haïti pendant le temps qu'il sera à la charge de l'État pour que ce succès soit permanent.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant d'Haïti pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord exprimer sa reconnaissance au Secrétaire général pour son rapport sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Nous voudrions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général en Haïti, M. Lakhdar Brahimi et tout le personnel de la MINUHA pour la manière exemplaire dont ils ont accompli leur tâche en notre nom. Ma délégation se réjouit du succès d'ensemble de la Mission, en particulier de la poursuite en souplesse du transfert des responsabilités aux autorités haïtiennes.

Le rôle de la MINUHA a été décisif dans l'assistance au Gouvernement d'Haïti dans ses efforts de construction d'un pays plus démocratique, plus sûr et plus stable. Son succès a été reflété par le résultat des récentes élections du 25 juin 1995, au cours desquelles une grande partie du peuple haïtien a accompli son devoir de façon pacifique et en toute liberté. Sa large participation à l'élection présidentielle prévue pour cette année constituera un pas essentiel vers la consolidation de la démocratie. Le processus de démocratisation en Haïti devrait toutefois être bâti sur la réconciliation nationale. À cet égard, les efforts du Président Jean-Bertrand Aristide pour promouvoir ce processus ont été indispensables à l'instauration d'un climat favorable à la démocratie alors qu'Haïti se prépare a la tenue de ces élections et aux élections présidentielles ultérieures. En fin de compte, l'avenir d'Haïti sera entre les mains de son peuple. L'assistance internationale ne peut que compléter ses efforts pour réaliser la paix, la démocratie et le développement dans le pays.

La restructuration d'Haïti implique une réforme simultanée du Gouvernement, de l'armée et de l'économie. Ma délégation considère qu'en l'absence d'un gouvernement stable, la sécurité des personnes ne peut être assurée. Sans sécurité et sans stabilité, le développement économique d'Haïti ne peut avoir lieu. Il existe un lien entre la paix, la stabilité et le développement en Haïti. De ce fait, une sécurité adéquate est nécessaire pour protéger le peuple haïtien. À cet égard, nous rendons hommage au personnel de la MINUHA pour son rôle fondamental dans la mise en place d'une force de police civile. Le plein fonctionnement de la Police nationale est nécessaire à la consolidation de la démocratie et à la revitalisation de l'appareil judiciaire en Haïti. La création et l'élargissement de la Police nationale d'Haïti seront également vitaux pour la sécurité du Gouvernement et du peuple. La mise en place d'une force de police dotée d'effectifs et d'une structure appropriés n'est pas une tâche facile, mais elle est essentielle à la sécurité de la démocratie. Ma délégation estime que le caractère de police civile de la MINUHA a joué un rôle essentiel dans la mise en place de cette force de police.

La sécurité d'ensemble en Haïti et en particulier dans la capitale, Port-au-Prince, s'est améliorée de façon continue depuis le dernier rapport du Secrétaire général. La violence politique, les meurtres commis par des vigilants et les crimes de droit commun ont diminué de façon sensible, illustrant le fait que la règle du droit est devenue plus forte et davantage acceptée par les Haïtiens. D'une façon générale, la sécurité de la Mission repose sur des bases solides; les menaces à l'égard de son personnel demeurent rares et il y a eu peu de défis à son autorité. Ma délégation estime que d'ici le mois de février prochain, à l'issue d'une transition vers un Gouvernement haïtien juste et suffisamment fort, il existera toujours un puissant élément de dissuasion à l'égard de la criminalité. De ce fait, nous espérons que le mandat de la MINUHA pourra prendre fin dès qu'un nouveau gouvernement, constitutionnellement élu, prendra ses fonctions dans l'ordre.

Le résultat des réformes du Gouvernement, des structures de sécurité et de l'économie en Haïti ont permis de réaliser toute une gamme de changements sociaux positifs. Nous saluons la réforme actuelle des systèmes judiciaire et pénal, y compris la création de nouvelles prisons, le recyclage des gardiens, et la formation de nouveaux procureurs. Ces institutions permettront que la justice soit rendue de manière rapide mais équitable, et que les droits des accusés et des condamnés soient respectés.

Nous félicitons les nombreuses personnes qui ont encouragé les projets visant à améliorer la fourniture d'énergie, le transport et le rapatriement des réfugiés et la mise au point de programmes de santé. De rapides progrès ont été réalisés dans des domaines tels que l'immunisation, la planification de la famille, l'éducation et les programmes d'approvisionnement en denrées alimentaires et en eau salubre. Des programmes tels que ceux-ci ont pour objectif ultime la restructuration — le relèvement du niveau de vie afin d'améliorer le sort de tous les Haïtiens.

Pour faciliter ces progrès sociaux, il est essentiel que le développement économique accompagne le processus démocratique en Haïti. La communauté internationale devrait mettre l'accent sur la prévention des conflits et s'attaquer aux racines du conflit, telles que le sous-développement et l'absence d'institutions politiques légitimes. Par

conséquent, il est vital que la communauté internationale s'assure que ses efforts pour reconstruire les trois piliers de cette démocratie naissante — le gouvernement, les structures de sécurité et l'économie — soient à la hauteur de nos attentes.

Ma délégation souligne donc l'importance du paragraphe 10 du projet de résolution qui

> «Demande aux États et aux institutions internationales de continuer à aider le Gouvernement et le peuple haïtiens à consolider les progrès accomplis sur la voie de la démocratie et de la stabilité.»

Le règlement de la crise en Haïti a montré au monde que la coopération et la consultation constructives entre le Secrétaire général de l'ONU et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) déterminent le succès de l'assistance internationale en faveur du progrès politique et de la stabilité. La transformation d'Haïti a montré que des efforts conjoints déployés par l'ONU et une organisation régionale peuvent favoriser le rétablissement de la paix et de la stabilité dans cette région.

Ma délégation appuie le projet de résolution qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une période de sept mois, au bout de laquelle nous croyons qu'Haïti aura un gouvernement choisi par le peuple d'Haïti au moyen d'élections libres et régulières, qui sera capable de gouverner de manière pacifique et juste. En accordant un peu plus de temps pour faciliter le transfert du contrôle complet d'Haïti à l'autorité du peuple haïtien, nous nous attendons à ce qu'Haïti devienne une démocratie sûre et respectée dans le monde entier.

Compte tenu de ces considérations, ma délégation votera pour le projet de résolution.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation du Botswana suit les événements positifs qui se produisent en Haïti avec le plus vif intérêt, et à cet égard nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Nous notons avec satisfaction qu'Haïti est déjà parvenu à un niveau de stabilité qui lui permet d'accueillir l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), entre autres activités internationales dans le pays.

Nous sommes un peu préoccupés par le fait que le déroulement des élections municipales et législatives, à certains égards, n'a pas été aussi harmonieux que nous l'avions souhaité. Nous sommes cependant heureux d'apprendre que tous les problèmes organisationnels et les faiblesses énumérés dans le rapport du Secrétaire général ont été des erreurs honnêtes, qui n'étaient pas dirigées contre un quelconque parti politique en lice ou censées profiter à d'aucuns. Nous espérons que toutes les personnes et organisations concernées en tireront les leçons qui s'imposent et qu'elles les mettront à profit lors de la prochaine phase des élections, qui doit avoir lieu à la fin de l'année.

La MINUHA accomplit un excellent travail en aidant le processus de démocratisation en Haïti, et elle mérite les louanges du Conseil de sécurité, en particulier pour avoir contribué à faire régner un certain climat de sécurité dans le pays. Il est intéressant de noter que la vague relativement persistante d'assassinats politiques perpétrés par des groupes d'autodéfense qui a prévalu au début de l'année fait maintenant place à une atmosphère de calme et de stabilité relatifs. À cet égard, nous notons avec satisfaction les progrès qui ont été réalisés dans la formation et le déploiement de la Police nationale haïtienne et des autres unités de sécurité qui assument progressivement une plus grande part de la responsabilité du maintien de l'ordre dans le pays.

Nous appuyons l'intégration d'éléments de développement économique et social dans les opérations de maintien de la paix, mais en respectant certaines limites du mandat de la Mission elle-même. Nous croyons que les deux processus de paix et de développement devraient aller de pair, car le développement économique est indispensable à la stabilité après conflit dans le pays quand la mission de maintien de la paix des Nations Unies aura quitté le pays. Il y a déjà des dividendes positifs en Haïti. Le renouveau économique en Haïti entraînera des créations d'emplois pour les forces de police et le personnel militaire démobilisés qui pourraient autrement devenir une source d'instabilité politique.

Le peuple d'Haïti mérite l'aide et la coopération de la communauté internationale afin de consolider ses acquis alors qu'il s'attaque aux tâches qui l'attendent. Nous espérons que cette aide sera généreuse.

Nous appuyons pleinement la prorogation du mandat de la MINUHA jusqu'à fin février 1996. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire que le Conseil de sécurité renouvelle ce mandat l'année prochaine. La MINUHA est, dans son ensemble, un grand succès, et il n'y a aucune raison de douter du succès de son travail. Nous voterons donc pour le projet de résolution.

M. Qin Huasun (Chine)(*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise votera pour le projet de résolution

visant à proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours appuyé le processus de paix en Haïti et les efforts inlassables déployés par l'ONU pour aider le peuple haïtien à parvenir à une paix durable. Nous nous félicitons des derniers progrès réalisés dans le processus de paix en Haïti. Ils sont caractérisés par une situation qui est stable dans son ensemble, un premier tour d'élections plutôt ordonné et l'amélioration continue de la situation en matière de sécurité en Haïti. Nous nous félicitons que la MINUHA ait pu aider le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable.

Nous avons également noté que de nombreux problèmes subsistent encore en Haïti aujourd'hui, comme le signale le Secrétaire général dans son rapport. Le processus de paix haïtien se trouve maintenant dans une phase critique. Nous espérons que le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui aidera le Gouvernement et le peuple haïtiens, avec l'assistance de la communauté internationale, à renforcer la réconciliation nationale et à surmonter les difficultés à venir, afin de créer, à l'intérieur et à l'extérieur, un climat propice à la reconstruction de leur patrie.

En appuyant le projet de résolution, la délégation chinoise a tenu également compte de l'aspiration ardente des pays d'Amérique latine qui voudraient voir la paix consolidée en Haïti. Le peuple chinois éprouve les sentiments les plus chaleureux à l'égard des peuples d'Amérique latine. La Chine a toujours appuyé le peuple haïtien dans ses efforts pour instaurer la paix et la stabilité et pour reconstruire son pays car elle est convaincue que cela favorisera le maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous espérons sincèrement que la MINUHA mènera à bien son mandat en Haïti, apportant ainsi une contribution à la paix et au développement en Haïti et en Amérique latine dans son ensemble. Nous sommes d'avis que la création d'un environnement de paix stable et favorable au développement économique est le seul moyen d'avoir un pays fort et prospère.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution (S/1995/629).

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Allemagne, Argentine, Botswana, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Honduras, Indonésie, Italie, Nigéria, Oman, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda.

Le Président (*interprétation de l'espagnol)* : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 1007 (1995).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a un an aujourd'hui, le Conseil a pris la décision historique d'autoriser les États Membres à employer tous les moyens nécessaires pour rétablir l'autorité constitutionnelle légitime en Haïti. D'énormes progrès ont été faits depuis lors. Les anciennes autorités de fait ont quitté Haïti, le Président Aristide est retourné au pouvoir, une force multinationale a créé un climat sûr et stable dans le pays et des élections législatives ont eu lieu. Le retour du Président Aristide en Haïti a marqué la fin d'une longue période stérile de tyrannie et d'abus et le début du cheminement d'Haïti sur la voie de la démocratie institutionnalisée totale.

Aujourd'hui, nous avons décidé de renouveler l'engagement pris par la communauté internationale d'aider le peuple haïtien dans cette voie. Nous avons manifesté notre appui en prorogeant jusqu'en février 1996 le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). À ce moment-là, la MINUHA aura rempli son mandat, comme le prévoit la résolution 940 (1994). La contribution de la MINUHA à l'avènement d'un Haïti pacifique, démocratique et prospère répond aux plus nobles aspirations de la communauté des nations.

Aujourd'hui, nous rendons tout particulièrement hommage aux hommes et aux femmes courageux qui, dans les rangs de la MINUHA, se consacrent à l'avenir d'Haïti. Leur travail doit se poursuivre. De même, nous remercions spécialement le Représentant spécial, M. Brahimi. Voilà pourquoi les États-Unis se sont fièrement joints aux Amis d'Haïti pour parrainer la résolution adoptée aujourd'hui afin de proroger jusqu'en février 1996 le mandat de la MINUHA.

Grâce à l'appui de la communauté internationale, Haïti a organisé le mois dernier ses premières élections démocratiques en cinq ans et il se prépare à la phase ultime de ces élections. S'il est vrai qu'il y a eu quelques problèmes graves, les élections constituent un pas important vers le renforcement de la démocratie en Haïti. Les observateurs

internationaux ont constaté plusieurs cas de fraude électorale, mais rien qui laisse supposer une volonté largement répandue ou systématique de fausser les élections ou leurs résultats. Dans de nombreux cas, le processus a été «libre, juste et désordonné», pour reprendre les termes d'un observateur.

Il n'en demeure pas moins qu'il a fallu beaucoup de courage et de confiance aux 2 millions d'Haïtiens pour se rendre aux urnes le 25 juin et pour rejoindre la marche vers la démocratie. La MINUHA et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) ont contribué au sentiment de sécurité qui habitait le peuple en cette matinée du 25 juin.

Le peuple haïtien s'apprête à franchir une nouvelle étape sur la voie conduisant à la démocratie : le passage, en février prochain, d'un gouvernement élu à un autre. Alors que tant de nations trouvent cela tout naturel, pareil événement ne s'était jamais produit en Haïti. Le peuple haïtien a souffert pendant des décennies aux mains de despotes. Aujourd'hui, il saisit avec enthousiasme l'occasion qui lui est donnée de choisir ses dirigeants. C'est la présence de la MINUHA qui a rendu ce changement possible.

Le mandat de la MINUHA — pour aider le Gouvernement haïtien à maintenir un climat sûr et stable, protéger le Gouvernement haïtien et les installations clefs, faciliter la tenue des élections et professionnaliser les forces de sécurité — est un mandat efficace que nous avons prorogé dans l'esprit de notre engagement initial aux termes de la résolution 940 (1994). La MINUHA a fait d'importants progrès et grâce à cette prorogation elle sera en mesure d'achever de ce qu'elle a entrepris.

Comme le Secrétaire général, ma délégation pense que l'établissement d'une force de police efficace et d'autres efforts de développement des institutions sont nécessaires d'urgence en Haïti. Le Président Aristide a exprimé des préoccupations analogues. La nouvelle Police nationale haïtienne sera en place au début de l'année prochaine et mon gouvernement coopère activement à l'effort en vue de former et d'équiper cette nouvelle force. Le récent déploiement de 700 membres de la nouvelle police et les efforts qui continuent d'être déployés en Haïti pour former le nouveau personnel judiciaire représentent un premier pas important dans cette direction. Il convient de noter la contribution du contingent de police civile de la MINUHA dans cet effort. Nous nous faisons l'écho de l'appel que le Secrétaire général lance aux États Membres afin qu'ils fournissent des fonds supplémentaires pour cette entreprise vitale.

Désormais, notre tâche est triple. Premièrement, nous devons veiller au parachèvement d'élections libres et régulières. Pour ce faire, nous devons encourager le peuple haïtien à rester engagé à l'égard du processus électoral; nous devons encourager les responsables électoraux d'Haïti à améliorer ce processus; et nous devons encourager les partis politiques d'Haïti — qu'ils soient les gagnants ou les perdants cette fois-ci — à rester en lice. Mais plus encore, nous devons aider à renforcer les mécanismes nécessaires pour veiller à ce que ce jalon électoral conduise bien à un mode de gouvernement librement élu et dûment constitué.

Deuxièmement, nous devons continuer à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour parachever la création d'une force de police civile professionnelle et d'un système judiciaire efficace.

Troisièmement, nous devons continuer de veiller à la coordination d'une assistance économique et technique efficace pour aider à reconstruire Haïti. Nous soulignons à cet égard le rôle décisif joué par les institutions financières internationales, les institutions spécialisées du système des Nations Unies et l'assistance économique et technique des États Membres.

Ces efforts en Haïti témoignent du vaste engagement qu'a pris la communauté internationale, avec l'ONU pour fer de lance, d'y édifier la démocratie. La route sera longue pour Haïti, mais avec le renouvellement de la MINUHA aujourd'hui, une nouvelle étape est franchie dans cet effort historique. Notre destination est connue et elle est à notre portée : un Haïti démocratique et indépendant, où la paix règne, où les droits de l'homme sont respectés et où la prospérité est possible.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous venons tout juste de proroger le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une nouvelle période de six mois, et nous espérons que ce sera la dernière fois. Nous nous en félicitons à juste titre car nous avons le sentiment d'avoir pris une décision en faveur d'un processus qui semble évoluer de façon positive pour aboutir à une solution durable.

Pour la République argentine — qui fait partie du groupe des Amis du Secrétaire général pour Haïti — et qui, en Amérique du Sud, joue un rôle de leader dans la difficile entreprise que suppose le rétablissement de la démocratie en Haïti, la satisfaction ressentie est toute particulière.

L'accomplissement du mandat de la MINUHA ne fait désormais aucun doute. Le travail accompli par le Repré-

sentant spécial, M. Brahimi, ses plus proches collaborateurs et tout le personnel de la Mission est tout simplement remarquable. Nous les encourageons à redoubler d'efforts afin de mener à bien leur mission difficile.

Cet effort supplémentaire doit être consenti pour atteindre plus sûrement les objectifs que le Conseil a fixés, à savoir maintenir un climat sûr et stable, créer une force de police distincte, professionnaliser les forces armées et créer les conditions propices à la tenue d'élections.

Les élections législatives et municipales qui ont eu lieu le 25 juin témoignent, en dépit de quelques erreurs de forme et d'organisation qui devront être corrigées à l'avenir, de la volonté évidente du peuple haïtien de rétablir ses institutions. Nous espérons — et j'insiste là-dessus — que les futures instances électorales seront à même de remédier aux problèmes rencontrés.

Le rapport complet du Secrétaire général (S/1995/614), dont le Conseil était saisi pour ses délibérations qui devaient déboucher sur la résolution adoptée aujourd'hui, contient des remarques et des recommandations que nous faisons nôtres. Il y est souligné entre autres choses combien est utile à cet égard la coopération de l'Organisation des États américains (OEA). Nous sommes convaincus de l'opportunité d'une action coordonnée et concertée et d'une bonne répartition du travail dans les initiatives qui se prêtent à la participation de l'organisation mondiale et de l'organisation régionale compétente.

Dans le cas particulier d'Haïti, les efforts de maintien de la paix alliés à ceux qui visent à la consolidation de la paix après les conflits, qui se sont traduits par divers projets concrets décrits par le Secrétaire général, montrent que cette formule est non seulement possible, mais également souhaitable.

Je voudrais terminer en signalant l'énorme importance de la présence de notre organisation et des États Membres qui fournissent du personnel dans le cadre des efforts visant à consolider la démocratie en Haïti.

Nous espérons que la voie sensée que suit actuellement le peuple haïtien et qui s'appuie sur la réconciliation sera irréversible. C'est celle qui, après tant de crimes, de souffrances et d'échecs, conduira le peuple haïtien, objet de nos efforts, à jouir de la paix, de la sécurité, du respect des droits de l'homme et de la stabilité générale qui caractérisent toute société démocratique.

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : L'Allemagne vient de voter pour la prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) pour une nouvelle période de sept mois. Depuis son plein déploiement, qui a commencé en février dernier, des progrès considérables ont été réalisés. Avec l'aide de la MINUHA, un environnement sûr et stable a été consolidé. La création d'une force de police civile est en bonne voie. La présence de la MINUHA a permis aux élections de se tenir dans un climat de liberté et de sécurité sans précédent. Mon gouvernement souhaite par conséquent exprimer sa gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général ainsi qu'aux membres et au personnel de la MINUHA pour l'aide qu'ils ont apportée au Gouvernement et au peuple haïtiens dans leur recherche d'une démocratie forte et durable, de la prospérité économique et de la réconciliation nationale.

Toutefois, de nouveaux efforts s'imposent. La situation reste fragile. Le parachèvement de la stabilisation de la démocratie en Haïti dépend du succès rencontré dans la reconstruction économique et sociale du pays. La communauté internationale devra persévérer dans ses efforts pour permettre au Gouvernement et au peuple haïtiens de consolider les acquis réalisés jusqu'à présent. Mon gouvernement s'engage à participer pleinement à ces efforts.

Nous espérons en outre que, finalement, les élections actuelles fourniront les bases généralement acceptées de l'avenir de la vie politique d'Haïti. Nous sommes toutefois d'avis qu'il sera nécessaire que tous les acteurs politiques améliorent le dialogue afin de parvenir à un consensus national concernant l'avenir d'Haïti. Les déficiences découvertes dans l'organisation du premier tour des élections devront être surmontées afin de créer une atmosphère de confiance. Toutes les parties sont priées d'intensifier leur coopération afin de parvenir à un arrangement commun leur permettant à toutes de participer au prochain tour des élections. En fin de compte, cela devrait conduire à un processus de paix autosuffisant, à une démocratie stable et au développement économique. Nous devrons suivre de près les événements en Haïti, à mesure que se déroule le mandat actuel, afin de décider si nous devrons fournir une aide complémentaire.

M. Menzione (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : L'Italie a voté pour la résolution que vient d'adopter le Conseil de sécurité, qui prolonge le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) jusqu'en février prochain. Nous estimons, en effet, que la présence de la MINUHA a apporté une contribution effective et cruciale à la mise en place, dans ce pays des Caraïbes, d'un cadre institutionnel inspiré des principes démocratiques, tout

comme elle a contribué à lancer le processus de réconciliation nationale.

Nous espérons que les efforts déployés par la communauté internationale iront de pair avec ceux des autorités et des forces politiques de ce pays afin que ce processus aboutisse à une conclusion positive. Les efforts de tous seront nécessaires pour que les progrès déjà accomplis, notamment grâce à la tenue d'élections administratives et du premier tour des élections législatives, soient renforcés dans les prochains mois, et pour qu'au terme de son mandat, la MINUHA puisse assister et participer à la naissance d'une démocratie nouvelle, sur des bases certes encore fragiles, mais avec de solides possibilités de réussite.

Les progrès sur les fronts politique et institutionnel seront également tributaires dans une large mesure du succès des efforts engagés actuellement en matière de reprise économique. Les initiatives du Secrétaire général visant à coordonner la mission de maintien de la paix de la MINUHA avec les activités de développement, de façon conforme à son mandat, pour renforcer les institutions haïtiennes, auront une importance particulière à cet égard. Une fois encore, on souligne le lien indissociable entre la stabilité politique et le développement économique. La présence de l'ONU a contribué à libérer la population haïtienne de la crainte physique et à créer les conditions nécessaires au développement de la démocratie. Maintenant, il faut s'attaquer aux autres besoins essentiels et améliorer rapidement et concrètement les conditions de vie.

Un dernier mot sur un aspect qui revêt une grande importance : la sécurité de la population. La MINUHA a beaucoup fait, avec l'aide de la communauté internationale, pour améliorer les conditions de sécurité générale dans le pays. Les prochains mois seront cruciaux pour la création de forces de police qui doivent, évidemment, être complètement différentes de celles du passé, mais en même temps efficaces et bien organisées. Cela déterminera également l'avenir d'Haïti.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : L'adoption de la résolution d'aujourd'hui marque un nouveau pas en avant pour Haïti dans ses progrès vers une démocratie pleinement opérationnelle. La résolution rend un hommage bien mérité à la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), au Représentant spécial du Secrétaire général, et aux pays qui ont contribué à la Mission. La MINUHA est en passe de réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 940 (1994). Mon gouvernement prend tout particulièrement note de l'opinion du Secrétaire général selon laquelle, comme il est prévu dans cette résolution, la prorogation du mandat de la MINUHA que le Conseil vient d'autoriser devrait permettre à la Mission d'achever sa tâche.

Mon gouvernement félicite la MINUHA de la transition sans heurts effectuée par la Force multinationale et du succès remporté par sa mission jusqu'à présent. Nous nous félicitons de la tenue des élections législatives, mais nous partageons les préoccupations exprimées par d'autres devant les irrégularités observées lors du processus. Il importe que les responsables de l'organisation du prochain tour des élections portent leur attention sur la solution à apporter aux problèmes logistiques et administratifs qui sont apparus.

Mon gouvernement continuera d'appuyer les efforts que déploie la communauté internationale pour rétablir la sécurité et la démocratie en Haïti, mais en dernière analyse, c'est au peuple d'Haïti lui-même qu'incombe cette responsabilité. Il est donc essentiel que tous les partis politiques participent au processus électoral, pour que la MINUHA puisse achever son mandat, comme le prévoit le rapport du Secrétaire général.

Nous sommes encouragés par la conviction du Secrétaire général que le coût mensuel de la MINUHA se limitera au montant déjà autorisé par l'Assemblée générale. Ce fait encourageant qui reflète une gestion efficace ne devrait cependant pas nous faire oublier qu'il est nécessaire de trouver une solution équitable à long terme au problème de financement des opérations de maintien de la paix. Comme ma délégation l'a déjà dit clairement en d'autres occasions, nous ne voudrions pas nous trouver dans une situation où les auteurs d'une résolution et les bénéficiaires directs d'une stabilité régionale renforcée ne pourraient donner à l'ONU l'assurance qu'ils pourront verser intégralement leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies alors que d'autres le font.

Pour terminer, ma délégation compte sur la consolidation continue du gouvernement représentatif et de la société civile pacifique en Haïti au cours des mois à venir et sur la fin de la mission de la MINUHA après qu'auront été couronnées de succès la tenue d'élections présidentielles et l'inauguration du nouveau Président au début de l'année prochaine.

M. Ladsous (France) : C'est avec une grande satisfaction que ma délégation a voté pour cette résolution 1007 (1995) qui prolonge le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) jusqu'en février 1996. Nous constatons au demeurant que, lorsque les choses se passent bien, c'est un renouvellement pour une période de six mois

au moins qui devient la norme. Mais, cependant, cela devient trop rare.

À une époque où d'autres opérations de maintien de la paix connaissent des difficultés sérieuses, nous avons en effet toute raison de nous réjouir des succès remportés par la MINUHA. Car il est incontestable que, depuis l'intervention de la Force multinationale en Haïti, qui avait été décidée par la résolution 940 (1994), puis la prise de relais par la MINUHA, la situation dans ce pays a changé de manière irréversible. Cela peut paraître banal aujourd'hui, mais la peur et la violence qui étaient naguère quotidiennes ont disparu. Le pays connaît un niveau de sécurité sans précédent. Une vie politique authentique a repris, ainsi qu'en a témoigné le premier tour des élections municipales et législatives. Celles-ci constituent une étape cruciale vers la restauration de la démocratie, et c'est à cause de leur importance symbolique que la France et l'Union européenne y ont apporté une contribution financière et humaine significatives. Elles continueront, bien entendu, de le faire pour assurer le succès des étapes suivantes, et cela jusqu'au point d'orgue des élections présidentielles qui devront se dérouler de manière libre et équitable et de manière conforme à la Constitution haïtienne. Il est vrai que ce premier scrutin s'est déroulé avec un certain nombre de difficultés logistiques, d'irrégularités, de lacunes, mais celles-ci ne sont pas de nature à entacher son résultat. Certaines formations politiques qui s'estiment perdantes en contestent cependant les résultats et elles menacent de se retirer du processus en ne participant pas au prochain tour.

À notre avis, c'est là une erreur. La démocratie, précisément, est faite d'élections gagnées et d'élections perdues, d'une véritable alternance qui se fonde sur le libre choix des électeurs. Et c'est précisément là la raison de l'intervention des Nations Unies en Haïti : faire en sorte que le pays jouisse de ces droits des nations démocratiques qui jusqu'alors étaient bafoués. Mon pays lance donc un appel à tous les acteurs concernés, au Président Jean-Bertrand Aristide, aux partis politiques, au peuple haïtien, au Conseil électoral provisoire, pour que tous participent au prochain tour des élections. Le Président Aristide continue de prôner le dialogue, et une réorganisation a déjà été annoncée par le Conseil électoral provisoire afin de remédier aux lacunes du premier tour : nous nous en félicitons. Par ailleurs, des propositions de compromis ont été formulées sur lesquelles il appartient - maintenant aux partis politiques de se prononcer. Un rejet de leur part, de la part des parties, serait une décision très grave et leur ferait porter la responsabilité d'un grippage du processus politique.

Ma délégation souhaiterait rendre un hommage particulier au Représentant spécial du Secrétaire général, dont la compétence et la sagesse ont directement contribué aux résultats extrêmement positifs que nous avons enregistrés. Elle voudrait également remercier toute l'équipe de la MINUHA et aussi celle de la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH) pour leur contribution importante à la défense des droits de l'homme et à l'éducation civique de la population. Par ailleurs, ma délégation estime que la coopération entre les Nations Unies et l'Organisation des États américains constitue un modèle — un modèle qui pourrait être utile pour d'autres opérations, sur d'autres continents.

Le Secrétaire général, dans son rapport, a souligné l'importance d'une police efficace et de la réforme du système judiciaire afin de consolider durablement le processus démocratique. Mon gouvernement partage pleinement ce sentiment, et c'est la raison pour laquelle il a choisi d'accentuer sa coopération dans ces domaines qui sont des domaines qui permettent de construire l'avenir.

Enfin, il est de plus en plus évident que la restauration de la démocratie ne peut se concevoir sans développement économique. C'est pourquoi nous nous félicitons de la décision judicieuse du Secrétaire général de faire jouer cette interaction dès le début de l'opération afin de préparer de manière harmonieuse la phase suivante, la phase cruciale qui sera celle de la consolidation de la paix.

M. Ubalijoro (Rwanda) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation se félicite vivement du succès des opérations qui sont menées par la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), en particulier au moment où nous sommes tous assoiffés de succès remportés par l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation attribue le succès de la MINUHA en partie à la transparence manifestée par le personnel de la MINUHA pour tenir le Représentant spécial du Secrétaire général informé de l'état de l'opinion publique tel qu'il ressort de la presse et des stations de radio locales. Nous estimons que cette attitude encourage quelque peu un climat de confiance et de coopération entre le système des Nations Unies et le peuple haïtien, du fait que les deux parties travaillent dans un cadre où leurs responsabilités et leurs compétences respectives sont bien définies.

Ma délégation est également heureuse de constater que, depuis que la force multinationale a laissé la place à la MINUHA, la situation en matière de sécurité en Haïti s'est améliorée considérablement, notamment à Port-au-Prince. Ma délégation tient également à rendre hommage aux forces

nationales de sécurité haïtiennes qui ont contribué à renforcer la sécurité relative dont jouit la population haïtienne.

Toutefois, ma délégation voudrait souligner la nécessité impérieuse pour les nouveaux membres de la Police nationale haïtienne de prendre leurs fonctions dans les villes et les villages du pays à mesure que la Force intérimaire de sécurité publique s'imposera. Pour ma délégation, il est d'une extrême importance que les Haïtiens recouvrent leur pleine souveraineté sur tout leur territoire alors qu'ils assument la responsabilité du maintien de l'ordre dans le pays.

Ma délégation se félicite du projet des Nations Unies pour la formation de procureurs, en coordination avec un projet de l'USAID, pour former des juristes haïtiens à l'École de la magistrature de Bordeaux (France). Nous estimons effectivement qu'il est indispensable de former et de recycler le personnel afin d'introduire les changements nécessaires qui permettront d'améliorer le fonctionnement du système judiciaire.

Comme les membres le savent, nous saluons la décision du Conseil de sécurité de coordonner la mission de maintien de la paix de la MINUHA avec les activités de développement, proposition qui revêt pour ma délégation la plus haute importance. Tandis que sont engagés le rétablissement de l'ordre constitutionnel, le dialogue et la coopération, ma délégation se félicite de la création d'un climat fondé sur une collaboration franche, concrète et constructive entre la communauté internationale et le Gouvernement d'Haïti.

À ce sujet, ma délégation espère fermement que les activités de coopération en Haïti passeront des interventions d'urgence ponctuelles à des interventions de développement planifiées, programmées et coordonnées dans une perspective à long terme. À cet égard, nous appelons à l'autorité morale de toutes les organisations internationales et non gouvernementales, ainsi que des principales institutions multilatérales, pour travailler en étroite coordination avec les autorités locales haïtiennes afin de réaliser ces objectifs, qui refléteront leur dévouement, leur bonne volonté et leur engagement pour aider un peuple qui en a tant besoin.

Ma délégation voudrait également féliciter de leur décision les créditeurs du Groupe de Paris qui ont accepté de renégocier la dette bilatérale d'Haïti. La réduction de la dette qui a été accordée à Haïti encouragera la croissance économique d'Haïti et, partant, réduira partiellement la dépendance d'Haïti de l'assistance financière internationale fournie après un conflit, assistance qui, malheureusement, est souvent très lente à venir. Cela aura pour effet d'accélérer la transition d'Haïti vers la reprise économique. Cette forme d'assistance est effectivement idéale et devrait s'appliquer à tous les pays qui, après un conflit, connaissent de telles situations, en raison de besoins spécifiques qui nécessitent un processus de relance économique plus long.

Enfin nous approuvons l'observation du Secrétaire général sur la nécessité de maintenir un environnement sûr et stable en vue de promouvoir le développement économique, social et institutionnel nécessaire au rétablissement durable de la démocratie en Haïti. C'est pour cette raison que ma délégation a voté en faveur de la prorogation du mandat de la MINUHA pour une période de sept mois en vue de permettre à un nouveau gouvernement constitutionnellement élu d'assumer pleinement ses fonctions en Haïti.

M. Sidorov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation de la Fédération de Russie observe que, comme l'indique le rapport du Secrétaire général des Nations Unies, la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) a réalisé des progrès significatifs en accomplissant la tâche dont elle était chargée, en particulier en ce qui concerne l'instauration d'un environnement sûr en Haïti.

La première expérience d'élections démocratiques en Haïti a été évidemment un pas important vers le rétablissement de la démocratie dans cet État. En même temps, nous notons que 22 des 27 partis politiques qui ont pris part aux élections ont affirmé d'une façon ou d'une autre qu'ils avaient eu des problèmes sérieux avec le processus électoral lui-même et avec la façon dont les voix furent comptées. En outre, 15 principaux partis d'opposition ont décidé de ne pas participer du tout à ces élections. Ces faits devraient inciter la communauté internationale à continuer de suivre de près l'évolution de la situation, dans l'optique de la tenue du prochain tour des élections et des élections présidentielles.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général des Nations Unies selon lequel, à long terme, un des facteurs essentiels de la stabilisation de la situation politique et de la sécurité en Haïti sera la consolidation et l'amélioration graduelle de la situation socio-économique dans le pays. La communauté internationale doit pour ce faire accorder une assistance.

Nous souhaitons insister sur le fait que la principale responsabilité touchant au destin du pays incombe au Gouvernement et au peuple haïtiens. Nous espérons que le Président Aristide, le Gouvernement haïtien et les dirigeants des partis politiques tireront les leçons des erreurs commises

dans la conduite des précédentes élections et prendront toutes les mesures nécessaires pour corriger ces erreurs dans les futurs scrutins électoraux. Ce processus doit assurer, d'ici février 1996, qui marquera l'achèvement de l'opération des Nations Unies dans ce pays, l'établissement d'institutions démocratiquement élues ainsi qu'un système de sécurité approprié.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Honduras.

Ma délégation a reçu avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Nous considérons que les progrès de la MINUHA en un court laps de temps depuis son début de prise de fonctions sont extrêmement significatifs.

Il est heureux qu'il ait été possible, en coopération avec l'Organisation des États américains (OEA), la Mission d'observation électorale et la Mission civile internationale en Haïti (MICIVIH), de créer les conditions favorables à la tenue, le 25 juin, d'élections municipales et du premier tour des élections législatives.

Ma délégation juge également positif le fait que grâce à la présence et aux activités de la MINUHA, la situation sécuritaire en Haïti s'est améliorée. Il reste que nous sommes d'accord avec ce que le Secrétaire général affirme dans son rapport ainsi qu'avec la déclaration présidentielle du 24 avril dernier sur le fait que, quoique la présence de la MINUHA soit destinée à assister le Gouvernement haïtien dans l'instauration d'un environnement sûr et stable, le déploiement sans délai d'une force de police permanente et effectivement indépendante en Haïti constitue un élément essentiel pour la stabilité à long terme du pays.

De ce fait, nous soutenons l'élargissement de la Force de police nationale haïtienne, car cela aidera sensiblement le renforcement de la démocratie et la revitalisation de l'appareil judiciaire haïtien.

Nous reconnaissons combien il est important d'assurer un environnement stable et sûr en Haïti ainsi que la nécessité de renforcer ses institutions sociales et démocratiques. C'est pour cela que nous voudrions souligner qu'il est très important qu'Haïti poursuive sa coopération dans le développement du pays avec le Programme des Nations Unies pour le développement et un certain nombre d'institutions financières internationales importantes.

En coparrainant ce projet de résolution, ma délégation appuie l'affirmation du Secrétaire général au paragraphe 63 de son rapport, lorsqu'il dit :

> «J'espère que le Gouvernement, les partis politiques et le peuple haïtien trouveront les moyens d'aller ensemble de l'avant, en tirant pleinement parti de la présence en ce moment dans leur pays du nombreux personnel déployé par la communauté internationale pour les aider à faire rentrer Haïti dans le concert des nations démocratiques.» (*S/1995/614, par. 63*)

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé l'étape actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 35.